

TRACER UN CHEMIN DE L'ILLÉGALITÉ VERS UNE GESTION DURABLE DES EXTENSIONS AGRICOLES DANS LA RÉGION DE KÉBILI : QUELLES APPROCHES POSSIBLES ?

NOTES POUR DE NOUVELLES PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTION

Pour engager les extensions agricoles de la région de Kébili en Tunisie dans une trajectoire vers une plus grande durabilité, **un dialogue multi-acteurs** peut permettre d'identifier des solutions innovantes et partagées.

INTRODUCTION

Les extensions de palmiers-dattiers de la région de Kébili se sont développées de façon considérable depuis plus de 40 ans. En 1985, l'administration a défini une zone d'interdiction de creusement de forage, qui a englobé la quasi-totalité de la région de Kébili, pour prévenir la surexploitation des aquifères très peu renouvelables.

Toutefois, cette interdiction n'a pas empêché le creusement de forages illicites et a attisé les tensions entre les agriculteurs et l'administration.

L'inquiétante dégradation quantitative et qualitative des aquifères induit le débat sur la situation de ces exploitations privées.

Le présent document présente des options pour aller vers une gestion durable des extensions agricoles dans la région de Kébili. Il s'appuie sur des recherches et les résultats d'un atelier multi-acteurs conduit dans le cadre du projet Massire.



L'ESSOR DES EXTENSIONS

Le paysage de la région de Kébili a beaucoup évolué au cours de la période 1970-2020 en lien avec de profondes transformations techniques, socio-économiques et des politiques publiques.

A la fin des années 1970, le développement des extensions privées est devenu possible sous l'effet de divers facteurs d'incitation et d'attraction.

Ces extensions sont à la fois le fait d'agriculteurs familiaux, souvent de la région, mais aussi d'investisseurs hors de la région (Mekki et al., 2021).

Cet essor a eu lieu du fait de différents facteurs :

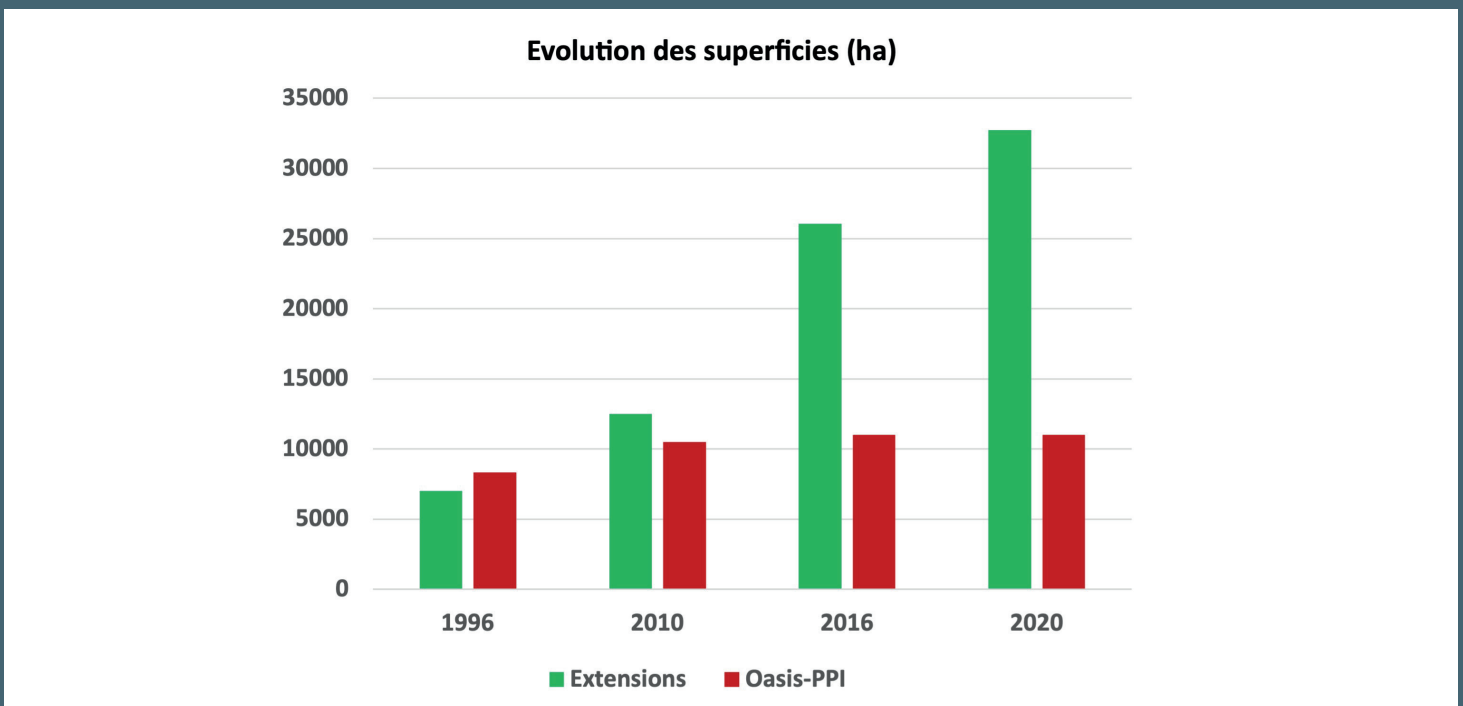
- L'amélioration dans les années 1990 des techniques de forage et le fait que dans la région de Kébili, l'accès à l'eau souterraine est souvent facilement accessible ;
- L'augmentation des prix des dattes et notamment celles destinées à l'exportation ;
- Dans les anciennes oasis de Kébili, les agriculteurs ont en général accès à l'eau dans le cadre de périmètres public irrigués (PPI). Ces oasis souffrent aujourd'hui d'une grande vulnérabilité : les parcelles sont très petites et morcelées, la pénurie d'eau touche la plupart des exploitations et la rentabilité est faible.

Ces difficultés expliquent que de nombreux agriculteurs familiaux donnent une moindre importance aux terres dans les anciennes oasis, voire parfois les abandonnent, et préfèrent se concentrer sur les extensions.

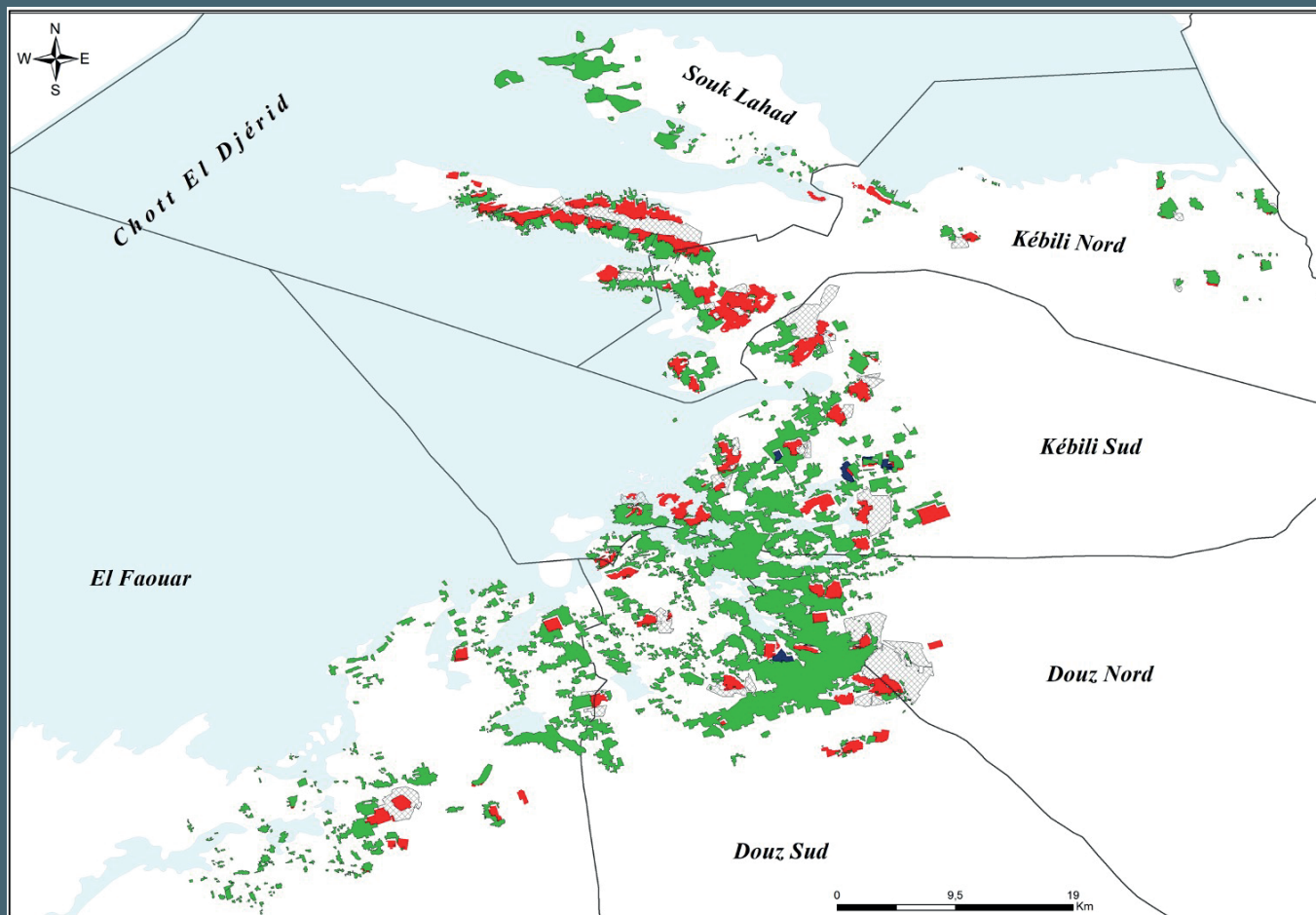


- La faiblesse des alternatives hors agriculture pour l'investissement et la création de source d'emploi dans la région.

La figure ci-dessous illustre cet essor rapide des extensions, en particulier sur la période 2010-2020.

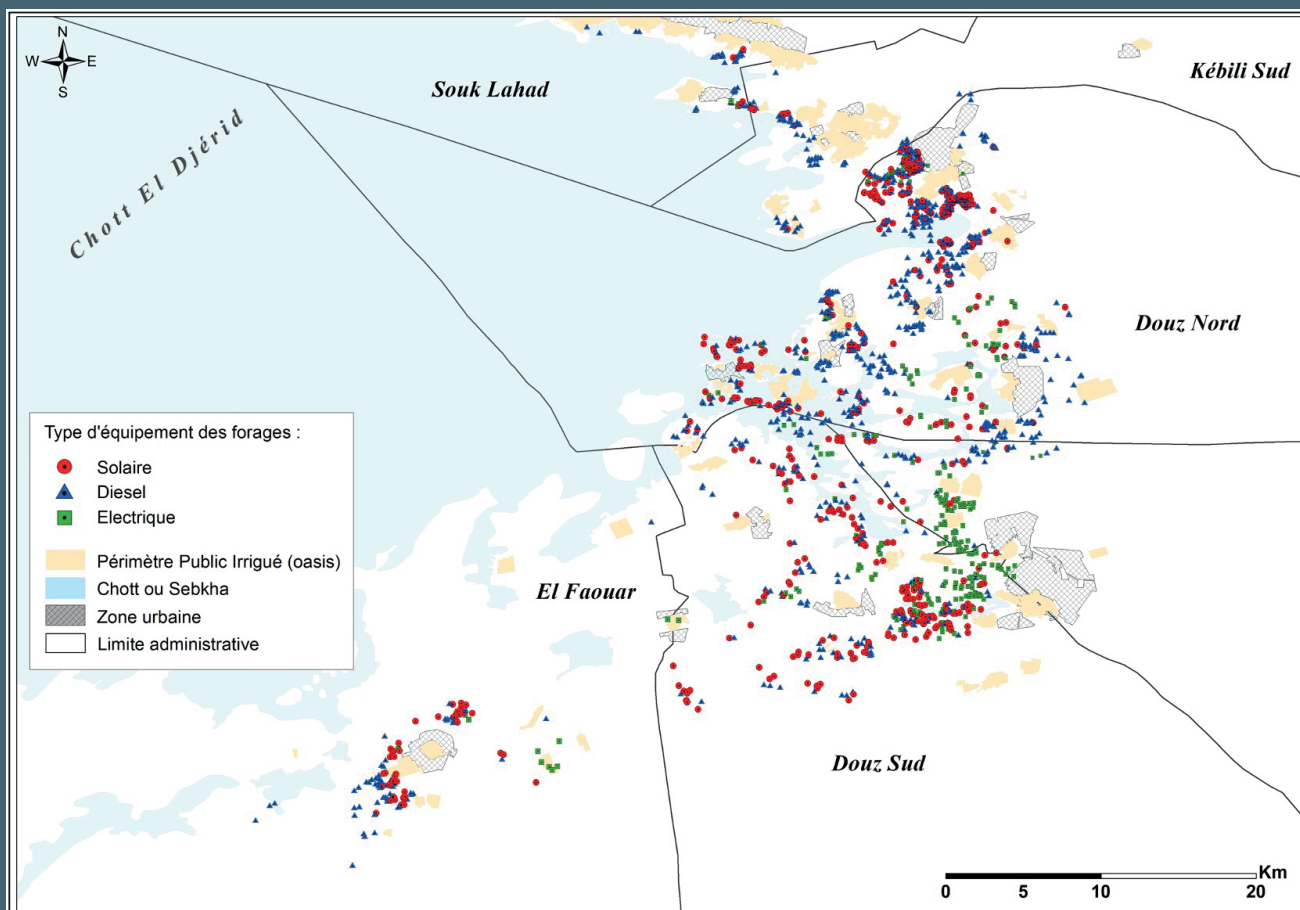


La carte ci-dessous montre la situation actuelle des terres cultivées à Kébili.



De plus, depuis 2015, l'adoption de l'énergie solaire dans l'irrigation saharienne a facilité l'accès à l'eau et la création d'extensions notamment loin des zones urbaines.

Cependant, la perception d'une ressource énergétique gratuite et renouvelable incite au sur-pompage et à la sur-irrigation, menaçant la durabilité des ressources en eau souterraine.





Dans la région de Kébili, les extensions assurent actuellement autour de 80% de la production de dattes de la région (variété Deglet Nour).

Ainsi, **depuis plus d'une dizaine d'années, les extensions agricoles sont ainsi devenues le poumon économique la région.**

UNE SITUATION D'ILLÉGALITÉ

Les extensions des palmeraies dans la région de Kébili sont en général dans une situation illicite car elles irriguent à partir de forages créés dans une zone de sauvegarde qui existe depuis 1985 (Décret N° 85-1104 du 7 Septembre 1985 portant création d'un périmètre de sauvegarde des ressources en eau dans la région de la Nefzaoua pour l'aquifère de Continental Intercalaire et Décret N° 85-1109 du 29 Aout 1985 portant création d'un périmètre de sauvegarde des ressources en eau dans la région de la Nefzaoua pour l'aquifère du Complexe Terminal).

Les terres mises en culture sont en général initialement des terres collectives : la création d'un puits, même illicite, permet la mise en culture de la terre, qui donne de fait droit en suite à l'appropriation individuelle.

Le creusement de forages illicites a attisé la tension entre les agriculteurs et l'administration.

Cette dernière a par le passé cherché à mettre en place des dispositifs contraignants pour limiter ces pratiques (saisie des foreuses, poursuites judiciaires, etc.).

Mais ces dispositifs ont été limités dans le temps et ont eu un impact très faible, conduisant en pratique à une situation de laisser-faire.





LE STATU QUO N'EST PLUS TENABLE

Néanmoins, ce développement est associé à une exploitation intensive des ressources en eau souterraine due à l'augmentation continue des superficies de ces extensions, du nombre de forages individuels, et surtout du nombre de panneaux photovoltaïques exploités pour le pompage de l'eau.

Malgré la baisse du niveau d'eau, les problèmes de drainage et la salinisation des sols qui en résulte, les autorités publiques n'interviennent pas.

L'administration est confrontée à un dilemme entre le développement économique et la protection des ressources naturelles.

De plus, comme les extensions sont officiellement illégales, il est difficile de les « reconnaître » et d'identifier des solutions. Initier un dialogue entre les différentes parties prenantes autour de l'avenir de ces zones est devenue une urgence.

UN DIALOGUE MULTI-ACTEURS POUR IDENTIFIER DES SOLUTIONS INNOVANTES ET PARTAGÉES

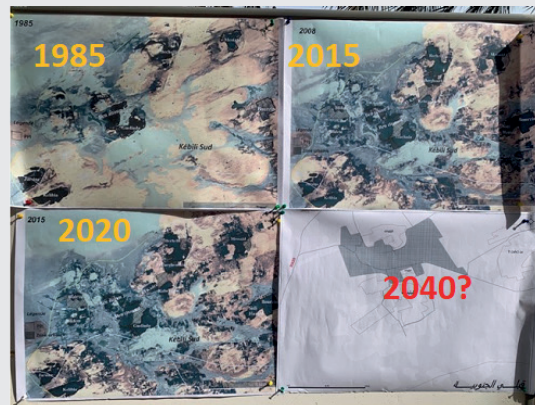
En Tunisie, les approches « top down » de gestion de la ressource en eau qui s'appuient seulement sur la régulation et la police de l'eau ne sont plus opérationnelles. L'identification de solutions peut passer par un dialogue avec les agriculteurs. Par ailleurs, il y a une volonté de la part des différents acteurs, notamment l'administration et les agriculteurs pour s'engager dans la recherche de solutions collectives pour l'amélioration de la gestion des extension oasiennes et des systèmes solaires d'irrigation.

Dans le cadre du projet Massire, des collectifs d'agriculteurs ont débuté un dialogue avec des représentants de l'administration pour trouver des solutions durables.

Différents ateliers ont eu lieu pour identifier de premières idées. Ces ateliers ont réuni d'abord, séparément, différents collectifs d'agriculteurs en extension, et aussi des membres des institutions de développement agricole à Kebili (Ferchichi et al., 2024).

Puis, un atelier autour des défis de la transition énergétique a été organisé à Tunis et a permis, pour la première fois, de réunir les acteurs de développement agricole et les acteurs d'énergie pour discuter des défis de développement de l'usage de l'énergie solaire pour le pompage de l'eau d'irrigation.

Ensuite, un voyage a été organisé dans la région de Gabès avec des représentants du CRDA de Kébili et des agriculteurs dans les extensions. Les participants ont pu visiter le GDA de Bsissi, qui gère depuis plus de 20 ans, les eaux souterraines (Frija et al., 2016).



Enfin, un atelier multi-acteurs organisé en 2022 à Kébili a permis d'identifier un certain nombre de pistes de réflexion, autour **un contrat gagnant-gagnant entre administration et agriculteurs, qui pourrait inclure des éléments tels que :**

- Un **engagement des agriculteurs pour une gestion durable** (arrêt des extensions, mise en place de compteurs, etc.) versus la légalisation de leurs parcelles ;
- Une **limitation des consommations en eau des agriculteurs utilisant l'énergie solaire** : soit avec la pose de compteurs, et/ou avec des mécanismes incitatifs, notamment la revente des surplus d'énergie produite à la compagnie nationale d'électricité STEG. Ce type d'expérience existe ailleurs, par exemple en Inde (Shah et al., 2016).

Le contenu de ce contrat gagnant-gagnant est à affiner, pour trouver des solutions efficaces et réalistes. Par exemple, les compteurs sont une option pour l'instant très fragile en Tunisie.

D'abord, les agriculteurs sont souvent réticents à installer des outils qui symboliseraient l'ingérence de l'autorité publique dans leurs parcelles privées et l'imposition de restrictions sur une ressource jusque-là en accès libre.

Ensuite, se pose la question des financements pour installer et organiser la maintenance de centaines voire de milliers de compteurs.

Enfin, il y a la question des ressources humaines pour organiser la lecture des compteurs et le respect de leur utilisation.

La solution de remplacer les forages individuels par des forages collectifs n'est, elle non plus, pas envisageable, à la fois du fait des coûts énormes d'investissement qu'elle nécessiterait et aussi de la probable réticence des agriculteurs de passer d'un accès individuel à un accès collectif à l'eau d'irrigation.

En fait, il existe au niveau international plusieurs expériences d'une gestion durable des ressources en eau souterraines (Molle et Closas, 2020).

Ces expériences mettent en évidence une diversité de dispositifs de gestion et d'organisation de leur gouvernance. Notamment, l'utilisation de compteurs n'est pas nécessairement la seule option pour contrôler l'usage agricole des eaux souterraines.

D'autres options (et entre autres des gestions de type « par les forages » ou « par les superficies ») sont possibles (Bouzidi et al., 2023).



PERSPECTIVES

Les échanges qui ont eu lieu dans le cadre Massira ont montré l'intérêt des différentes parties prenantes pour participer à cette concertation.

Cette concertation pourra être continuée et pourra s'appuyer sur le partage de différentes expériences de par le monde où agriculteurs et représentants des administrations ont ensemble conçu des modèles de gouvernance des eaux souterraines adaptée à leur cas particulier.

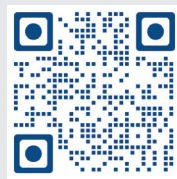
Cette concertation devra s'appuyer sur des ressources humaines pour organiser la facilitation.

POUR EN SAVOIR PLUS

Cette note a été réalisée sur la base d'un ensemble de recherches menées entre 2019 et 2024, en coopération avec les acteurs de la région de Kébili. Ces recherches sont accessibles sur la page : <https://massire.net/publications/>



Le projet Massire (2019-2024) vise à renforcer les capacités des acteurs des zones oasiennes et arides du Maghreb afin de développer et mettre en œuvre des innovations permettant un développement durable de ces territoires.



PUBLICATIONS

- Bouzidi Z, Faysse N, Mekki I, Ferchichi I, Hassenforder E, Rinaudo JD, 2023. **Gestion durable des ressources en eau souterraine au Maroc et en Tunisie: quels apports de quelques expériences fonctionnelles pour réfléchir à des solutions locales?** Alternatives Rurales 9.
- Ferchichi I, Mekki I, Taouajouti N, Faysse N, Zairi A, Chaibi T, El Guedri I, Ben Ali H, Sghairoun M, Imache A, Barbe A, 2024. **La visualisation spatiale : un outil de dialogue sur la gestion des eaux souterraines dans les palmeraies de Kébili, Tunisie"** Cahiers Agricultures 33 : 24.
- Frija I, Frija A, Marlet S, Leghrissi H, Faysse N, 2016. **Gestion de l'usage d'une nappe par un groupement d'agriculteurs: l'expérience de Bsissi Oued El Akarit en Tunisie.** Alternatives Rurales 4.
- Mekki I, Ferchichi I, Taouajouti N, Faysse N, Zairi A, 2021. **Analyse de l'extension des palmeraies oasiennes et de son impact sur les ressources en eau souterraine dans la région de Kébili, sud-ouest de la Tunisie.** Annales de l'INRGREF 22: 123-143.
- Molle F, Closas A, 2020. **Comanagement of groundwater: A review.** Wiley Interdisciplinary Reviews: Water 7.1: e1394.
- Shah T, Durga N, Rai GP, Verma S, Rathod R, 2017. **Promoting solar power as a remunerative crop.** IWMI Water Policy Research Highlight 10.
- Vidéo : **les trajectoires de développement des extensions agricoles dans la région de Kébili en Tunisie**
- Vidéo : **l'avenir des extensions agricoles dans la région de Kébili en Tunisie**

Mise en forme du document : Aziza BOUGHANMI
Crédit photos ©Massire

Note produite en septembre 2024

Partenaires



Projet financé par

